

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandre-sirois-cisssbsl-ssss-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/6d22074a29c2f1a9623fe09f>

Date d'obtention : 2025-03-20 18:16:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit du fruit d'un travail de concertation entre les différents acteurs impliqués auprès des jeunes en tenant compte des spécificités de leur situation

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus confiant lorsqu'il sera temps d'aborder ces problématiques, je serai en mesure de mieux distinguer les situations malveillantes de situations où le jeune est victime

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je sais dorénavant que je ne dois pas regarder ni demander à quelqu'un d'autre de regarder le contenu du cellulaire